

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE DESAIGNES
DU LUNDI 20 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt un, le vingt décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DESAIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur François SOUBEYRAND.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 décembre 2021.

Présents : Mesdames Myriam BERT, Véronique CROS, Amandine JAUBERT, Nathalie LA FATA, Nadine POINT, Amélie VALLON, et Messieurs Benjamin BANCEL, Frédéric DUVERT, David LOUPIAC, Ludovic ROUSSET, Bruno ROUX, François SOUBEYRAND et Thomas SOUBEYRAND, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

Absents avec pouvoir :

- Monsieur Florian DUMAS avec pouvoir à Madame Amélie VALLON.
- Monsieur Raynald LAPLANCHE avec pouvoir à François SOUBEYRAND,

Monsieur Bruno ROUX a été nommé secrétaire de séance.

Lecture des décisions prises par M. le Maire

Décision n° 2021-14 du 14 décembre 2021 : Vu l'acquisition du logiciel « Portail famille périscolaire » comprenant les modules « gestion de l'enfance, affaires scolaires et activités périscolaires », signature du contrat d'hébergement de ce logiciel avec l'EPIC NUMERIAN, comprenant les prestations d'hébergement du progiciel, de mise à distance des données, d'assistance technique et de maintenance, de formation des utilisateurs et de paramétrage initial, moyennant des frais d'initialisation de 615,00 € HT puis des frais d'abonnement de 732,00 € HT par an.

Ce contrat a une durée initiale de 2 ans à compter de la date de signature. Il est renouvelable par tacite reconduction, pour une période de 1 an, deux fois, soit une durée totale ne pouvant excéder 4 ans.

Décision n° 2021-15 du 17 décembre 2021 : Vu le manque de crédits au chapitre 012 « Charges de personnel » du budget principal 2021, réalisation du virement de crédits suivant :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6411 : Personnel titulaire		3 000.00 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel		3 000.00 €		
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	3 000.00 €			
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	3 000.00 €			
Total	3 000.00 €	3 000.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Lancement d'une délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du château-musée de Désaignes

Monsieur le Maire rappelle tout d'abord que le château-musée de Désaignes est actuellement mis à la disposition d'une association locale, à titre gratuit.

Sachant que la convention de mise à disposition arrivera à échéance en mai 2022, la commune souhaite revoir le mode de gestion de cet équipement public.

Ainsi, suivant les dispositions du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit se prononcer sur le principe de toute délégation de service public, au vu d'un rapport, adressé à tous les membres du Conseil municipal, rapport présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

Ainsi, le futur contrat aurait une durée de cinq ans, sans redevance de part et d'autre. La gestion du service inclut l'exploitation, la gestion, l'entretien et la surveillance des installations, les relations avec les clients ainsi que l'animation du château-musée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le principe du lancement d'une délégation de service public à conclure pour une durée de cinq ans pour la gestion du château-musée de DESAIGNES, et autorise le Maire à lancer la procédure de consultation.

Budget annexe « Eau-assainissement » - Provisions pour risques - Décision modificative n° 4

Toutes les communes, quelle que soit leur taille, ont l'obligation de constituer des provisions (inscrites en dépenses réelles de fonctionnement), notamment par rapport aux titres de recettes dont le recouvrement est compromis.

Ainsi, compte tenu de l'état des restes à recouvrer transmis par le comptable public pour les années 2014 à 2019 du budget annexe « Service des Eaux », et malgré les relances effectuées, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire une provision pour risques de 2 786,45 €, et vote la décision modificative nécessaire suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6068 : Autres matières et fournitures	2 800.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 800.00 €			
D 6817 : Dotat° dépréciat° acrif circ		2 800.00 €		
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements		2 800.00 €		
Total	2 800.00 €	2 800.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Avenant à la convention avec la commune de Labatie d'Andaure pour la fourniture de repas

Il est rappelé que la commune de Désaignes confectionne et fournit les repas des élèves scolarisés à l'école de Labatie depuis début janvier 2021. La convention signée entre les 2 collectivités étant arrivée à échéance, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la prolonger jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021/2022, dans les mêmes conditions.

Demande de subvention

Le Conseil municipal, à la majorité suivante (13 pour – 1 abstention – 1 contre) vote une subvention de 500 € à l'association « Collectif Tout Terrain » pour leur spectacle « La Castagne enchantée », présenté à trois reprises sur la commune, à l'occasion de la Foire à la Châtaigne et de « l'Automnal Gourmand ».

Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire précise que les Services Fiscaux vont effectuer le repérage (par satellite) des constructions illégales. Cela concernera tout d'abord, en 2022, les piscines non déclarées, le but étant l'égalité des contribuables devant l'impôt foncier.
- Madame Amandine JAUBERT indique que la société BORALEX (Parc éolien de la Citadelle) a attribué à l'Amicale Laïque de Désaignes une subvention (avec contrepartie).
- Les colis des Anciens ont été confectionnés et seront donc distribués par les membres du Conseil municipal et du Comité d'Action Sociale.
- Un protocole d'accord sera établi dès que possible avec les assistantes maternelles intéressées par le projet de MAM (Maison d'Assistants Maternelles).

- Madame Lucille WEISS, qui assurait une mission de surveillance des enfants à la cantine et la garderie, n'a pas souhaité renouveler son contrat et sera donc remplacée par Madame Ludivine SESTIER à compter du 3 janvier 2022.
- Madame Nathalie LA FATA présente le projet de plantations au Parc Fornat qui débutera début janvier 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Fait à Désaignes, le 23 décembre 2021.

*Le Maire,
François SOUBEYRAND.*

A circular official stamp of the Municipality of Désaignes, Ardennes, is partially obscured by a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'MAIRIE DE DESAIGNES' at the top and 'Ardennes' at the bottom. The signature is written in a cursive style across the center of the stamp.